



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 27 Juin 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB, puis de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 4.10, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 8.1, 2.1, 2.2, 2.3.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h25.

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 2.1) Avanne-Aveney : Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.2), M. Nicolas BODIN, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.2), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.2), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'au 2.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (jusqu'au 6.3), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.6), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 3.9), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 1.1.2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 3.8), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.2), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à partir du 0.6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.2) Busy : M. Alain FELICE (à partir du 0.6) Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.6), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : Jean-François MENESTRIER (à partir du 1.1.6) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS (jusqu'au 8.1) Franois : Mme Françoise GILLET, suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 8.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 1.1.2), M. Pascal ROUTHIER (jusqu'au 3.5) Saône : M. Yoran DELARUE (jusqu'au 2.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Veslesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 7.3) Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPELLIN, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Thisse : M. Alain LORIGUET Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : T. BIZE, P. BONTEMPS, C. CAULET, C. DEVESA (jusqu'au 1.1.1), M. EL-YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 0.6), A. GHEZALI, T. MORTON, D. POISSENOT (à partir du 1.1.2), R. REBRAB, K. ROCHDI (à partir du 3.9), D. SCHAUSS (jusqu'au 1.1.1), R. STHAL, I. SUGNY, G. VAN HELLE (jusqu'au 0.5), C. MAGNIN-FEYSOT, JF. MENESTRIER (jusqu'au 1.1.5), D. HUOT, P. DUCHEZEAU (à partir du 1.1.2), P. BELUCHE, JM. BOUSSET, P. ROUTHIER (à partir du 3.6).

Mandataires : C. DELBENDE, M. LOYAT, F. PRESSE, A. VIGNOT (jusqu'au 1.1.1), M. ZEHAF, L. CROIZIER (jusqu'au 0.6), N. BODIN, C. MICHEL, P. CURIE (à partir du 1.1.2), Y. POUJET, G. VAN HELLE (à partir du 3.9), D. DARD (jusqu'au 1.1.1), C. THIEBAUT, S. WANLIN, B. FALCINELLA (jusqu'au 0.5), G. PACAUD, S. RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.5), F. LOPEZ, C. LIME (à partir du 1.1.2), J. KRIEGER, F. BAILLY, Y. MAURICE (à partir du 3.6).

Délibération n°2019/004796

Rapport n°1.2.4 - Prolongation d'un poste non-permanent de Conseiller en mobilité auprès du
Département des Mobilités

Prolongation d'un poste non-permanent de Conseiller en mobilité auprès du Département des Mobilités

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire
« Charges de personnel » Budget principal

Résumé :

La notion de conseil en mobilité a été introduite en 2000 par la loi relative à la solidarité (SRU) et au renouvellement urbain. Elle dispose que dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, l'autorité compétente en matière de transports publics met en place un service de conseil en mobilité, qui a pour principale mission de sensibiliser les entreprises et les administrations au changement de mobilité. Afin de répondre aux obligations légales mentionnées ci-dessus et d'assurer la continuité des missions créées dans le cadre de ce poste auprès des partenaires (entreprises et administrations), il est nécessaire de prolonger ce poste à temps complet dans les effectifs non permanents de la CAGB.

I. Contexte

La notion de « conseil en mobilité » a été introduite par la loi SRU du 13 décembre 2000. La loi indique que « l'autorité compétente pour l'organisation des transports publics dans les périmètres de transports urbains inclus dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants ou recoupant celles-ci [...] met en place un service de conseil en mobilité à l'intention des employeurs et des gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants ».

Un agent a été recruté sur un poste de conseiller en mobilité, en août 2016, pour une mission de 3 ans dans le cadre de TEPOS, financée en intégralité par l'ADEME Bourgogne Franche Comté, sur le Grand Besançon et sur la Communauté de Communes du Pays Baumois.

Son poste consiste à sensibiliser les entreprises et les administrations à la nécessité d'entreprendre des PDM (Plans de Mobilité) et à mettre en place des actions d'accompagnement au changement de mobilité auprès de leurs salariés et agents (22 PDM, 2 plans de mobilité interentreprises mis en place et 7 500 personnels touchés au travers de ces actions, plusieurs sollicitations en cours). La mission rencontre un succès auprès de l'ensemble des acteurs accompagnés (entreprises, administrations, financeurs et partenaires.)

A ce jour, le déploiement des Plans de Mobilité n'est pas terminé et ceux mis en place nécessitent un suivi auprès des entreprises et partenaires afin que ces démarches aboutissent. De plus, il est nécessaire d'élargir l'accompagnement au changement au-delà des PDM (schéma cyclable en cours de validation, covoiturage). Rappelons également que 1/3 du Plan de Déplacement Urbain (PDU) sont basés sur cet accompagnement au changement de mobilité.

II. Evolution envisagée

Aussi, il est nécessaire de prolonger ce poste non-permanent de conseiller en mobilité à temps complet dans les effectifs de la CAGB pour une durée de 3 ans. A noter que ce poste figurait dans l'organigramme validé lors du CT du 9 novembre 2018.

Le conseiller en mobilité sera recruté sur un poste de catégorie A, au sein du cadre d'emploi des ingénieurs, filière technique, et sera rattaché au Département des Mobilités au sein du service Déplacements.

L'agent recruté a pour principale mission d'assurer la mise en œuvre du conseil en mobilité auprès des entreprises et administrations. Dans ce cadre, il doit assurer des missions de conseil et d'animation en vue d'un accompagnement au changement de mobilité des salariés. Il doit également

favoriser l'émergence de Plans de déplacements au sein des entreprises (PDE) et administrations (PDA) et en assurer le suivi.

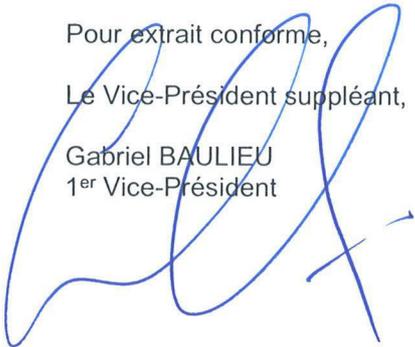
Les activités détaillées du poste sont les suivantes :

- Poursuivre la stratégie d'actions afin de développer l'émergence de plan de mobilité en lien avec la loi de transition énergétique du 17 août 2015.
- Assurer les missions d'accompagnement et de développement des PDM, PDA, PDIE, PDIA. A ce titre, le conseiller en mobilité a pour fonctions :
 - * D'Identifier le nombre d'entreprises assujetties par la réglementation
 - * D'informer et la sensibilisation des établissements,
 - * De conseiller aux établissements et leur suivi,
 - * De monter des démarches collectives et leur suivi,
 - * De communiquer,
 - * De valider les différentes démarches de plan de mobilité
- Organiser des événements : forums du covoiturage, défis vélos, expérimentations, ateliers remise en selle, challenge de la mobilité...
- Participer au réseau de partenaires dans les domaines concernés : mobilités, entreprises, environnement,
- Contrôler et apprécier la conformité des réalisations confiées à des tiers,
- Communiquer l'information aux acteurs concernés,
- Assurer la veille technique, statistique et réglementaire sur le domaine de compétence,
- Pratiquer l'entraide auprès d'autres acteurs du service, de la direction, du pôle ou même de la collectivité (surcharge de travail, événements particuliers...).

Le contrat de l'agent actuellement en poste prendra fin le 21 août 2019, aussi, il est envisagé de lancer le recrutement sur ce poste début juin afin que le poste soit pourvu début septembre et que la continuité du service soit assurée.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la prolongation d'un poste non-permanent de conseiller en mobilité, de catégorie A, relevant des cadres d'emplois des Ingénieurs au sein du Département des Mobilités.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0